

FQM
porte-parole
DES RÉGIONS

CAHIER DES RÉOLUTIONS D'ATELIERS POLITIQUES

Assemblée annuelle et extraordinaire des membres 2024



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

Fédération québécoise des municipalités
Assemblée annuelle des membres 2024
Cahier des résolutions d'ateliers politiques

Objet	Date
1. Le transport collectif et interurbain : une relance essentielle pour bâtir les régions.	Jeudi 26 septembre, 14h30
2. Habitation - Un changement d'approche nécessaire pour bâtir des logements en région	Vendredi 27 septembre, 8h30
3. Élus-es pour bâtir nos régions - Déclaration	Vendredi 27 septembre, 10h30
4. Économie de nos communautés; bâtir une seule porte d'entrée pour les entrepreneurs	Vendredi 27 septembre, 10h30



Projet de résolution pour l'atelier politique

Le transport collectif et interurbain : une relance essentielle pour bâtir les régions.

Jeudi 26 septembre, 14h30

CONSIDÉRANT QUE le transport collectif et adapté est un service public incontournable pour permettre à toutes les régions du Québec de se développer et d'assurer leur prospérité, et non seulement pour les grandes villes ;

CONSIDÉRANT QUE plus de 30 % de la population du Québec est répartie à l'extérieur du territoire couvert par les dix sociétés de transport, mais que l'aide financière allouée au transport collectif régional par le programme d'aide au transport collectif pour ces communautés n'est que de 6,8 % ;

CONSIDÉRANT QU'UN déficit de mobilité accentue l'isolement social de personnes déjà vulnérables ;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens dans les régions du Québec n'ont pas accès au transport collectif, ce qui a pour effet de limiter leur accès aux services essentiels tels que les soins de santé et certaines activités sociales et économiques ;

CONSIDÉRANT QUE la mobilité durable, dont le transport collectif, comporte de nombreux bénéfices sociaux, environnementaux et contribue au dynamisme économique des communautés ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable impose une série de règles abusives en matière de transport collectif et adapté et que ces règles empêchent toute initiative et innovation dans la livraison de ces services par les municipalités locales et régionales ;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) entreront en vigueur le 1^{er} décembre 2024 et que l'orientation 4.3 comporte un objectif qui vise à assurer la planification intégrée de l'aménagement et des transports ;

CONSIDÉRANT QUE le transport interurbain ne profite d'aucun programme ni budgets structurants de la part du ministère et que les MRC doivent régulièrement pallier le manque de financement pour conserver le niveau de services ;

Il est proposé

DE demander au gouvernement

D'apporter toutes les modifications aux programmes et réglementations pour que les municipalités et les MRC aient tous les leviers à leur disposition pour prendre les décisions et déployer des services de transport qui répondent aux besoins et réalités de leur territoire par :

1. Hausse de la part du financement

QUE la part du financement du transport collectif et adapté dans les régions soit revue à la hausse afin de tenir compte des réalités des territoires non desservis par une société de transport et regroupant 30 % de la population du Québec.

2. Occupation et vitalité des territoires et compétences municipales

QUE les compétences et l'autonomie municipales en matière de transport soient reconnues, respectées et appuyées par le ministère des Transports et de la Mobilité durable notamment dans la mise en œuvre du schéma d'aménagement et de développement.

3. Agilité et souplesse requises

QUE les programmes et mesures d'aide au transport collectif et adapté soient revus afin de retirer tous les freins à l'innovation dans la desserte des services par :

- a) Une plus grande agilité dans la gestion des services de transport pour déployer une offre diversifiée et viable, adaptée aux réalités locales et régionales ;
- b) L'ajustement du calendrier de versements de l'aide financière pour assurer la disponibilité des liquidités ;
- c) La souplesse quant aux dépenses admissibles : retrait du plafond de coût maximal d'un transport par la reconnaissance du coût réel; frais de gestion, de ressources humaines et de développement soient des frais admissibles ;
- d) L'autorisation de conserver les surplus, le cas échéant.

4. Modifications législatives : lever tous les freins et limitations dans les choix de gestion

QUE les modifications législatives soient apportées afin de lever toutes les restrictions et ainsi permettre aux organisations de transport collectif régionales d'avoir tous les outils pour opérer le service, comme de pouvoir acquérir et opérer leurs propres véhicules et de convenir d'ententes de gré à gré ;

QUE la mobilité des citoyens entre les municipalités, notamment les villes-centres, soit facilitée pour augmenter l'accessibilité aux divers services et contribuer à l'activité économique de toute la région ;

QUE la législation du transport interurbain, incluant le transport aérien, soit revue pour que ce service public de transport permette la mobilité interrégionale et ainsi soutienne la vitalité économique de nos régions.



Projet de résolution pour l'atelier politique

Habitation - Un changement d'approche
nécessaire pour bâtir des logements en région

Vendredi 27 septembre, 8h30

CONSIDÉRANT que toutes les régions du Québec sont gravement affectées par le manque de logements dont le taux d'inoccupation moyen des municipalités situées hors des grands centres est en deçà du 1% selon les plus récentes données de la Société canadienne d'habitation et de logement (SCHL)¹;

CONSIDÉRANT la publication de la Stratégie québécoise en habitation, le 22 août 2024, qui rappelle les engagements conclus entre le gouvernement du Québec et les municipalités sur « la nécessité d'encourager et de soutenir le développement d'une offre suffisante de logements de qualité »;

CONSIDÉRANT que cette Stratégie intègre les nombreuses obligations de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) en matière d'habitation qui entrera en vigueur pour l'ensemble des MRC le 1^{er} décembre 2024;

CONSIDÉRANT que 93% des unités financées par le Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) de la SHQ ont été attribuées à des municipalités de 15000 habitants et plus, une situation inéquitable pour les autres municipalités qui regroupent globalement plus de 25% de la population québécoise;

CONSIDÉRANT la rigidité des normes et des programmes d'habitation gérés par la Société d'habitation du Québec (SHQ) et le manque d'ouverture envers les initiatives développées par les régions;

¹ Source : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/professionnels/marche-du-logement-donnees-et-recherche/donnees-sur-le-logement/tableaux-de-donnees/donnees-sur-le-marche-locatif/enquete-sur-les-logements-locatifs-centres-urbains-taux-dinoccupation>

CONSIDÉRANT la lourdeur administrative de la SHQ continuellement dénoncée par tous les intervenants;

CONSIDÉRANT les fonds provenant de la dernière entente sur l'habitation entre les gouvernements du Canada et du Québec dotée d'une enveloppe de 1,8G\$ sera principalement réservée aux grands centres et investie dans des projets dispendieux;

CONSIDÉRANT le refus du gouvernement d'ajouter un nouveau volet au Fonds régions ruralité (FRR) qui permettrait, à un coût plus raisonnable, de mettre en place des initiatives souples et efficaces en matière de logement dans les régions du Québec;

CONSIDÉRANT que les dispositions législatives accordant un pouvoir temporaire d'autoriser des projets d'habitation de trois logements ou plus de manière dérogatoire à leur réglementation d'urbanisme ne sont accordées que pour les municipalités de 10 000 hab. et plus;

CONSIDÉRANT que l'approche gouvernementale actuelle en matière de logement ne répond pas aux besoins des régions et doit être profondément changée;

CONSIDÉRANT la reconnaissance des municipalités par l'État québécois en tant que gouvernements de proximité, reconnaissance ensachée dans la « *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* »;

CONSIDÉRANT que l'habitation est une composante indissociable de l'aménagement du territoire qui est de compétence municipale;

CONSIDÉRANT que le municipal est l'échelle de gouvernance la plus près des citoyens.nes et qu'en conséquence, la plus au fait de ses besoins et attentes;

CONSIDÉRANT l'urgence d'agir pour ne pas affecter davantage la vitalité économique des régions liés au manque de logement qui freine toutes les démarches d'attractivité ainsi que les projets de développement des entreprises incapables de loger les nouvelles personnes.

Il est demandé au gouvernement de

- **Modifier substantiellement son approche en matière de logement en mettant rapidement en place un 5e volet au Fonds Régions et Ruralité (FRR) dédié à l'Habitation qui viendra soutenir la mobilisation des milieux face à la crise du logement qui affecte les régions;**
- **Permettre aux MRC et municipalités de favoriser la réalisation plus rapide des projets immobiliers, mieux adaptés aux besoins des populations de leur territoire, notamment en assouplissant les lois et règlements;**
- **Doter ce Volet-Habitation d'une nouvelle enveloppe conséquente aux besoins des régions affligées par un taux d'inoccupation inédit;**
- **Utiliser les sommes de l'Entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec touchant l'habitation et le logement à cette fin pour ainsi rétablir et assurer l'équité entre les grands centres et les régions dans l'utilisation de cette enveloppe.**



Projet de résolution pour l'atelier politique

Élus-es pour bâtir nos régions - Déclaration

Vendredi 27 septembre, 10h30

CONSIDÉRANT QUE les prochaines élections municipales auront lieu le 2 novembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la déclaration intitulée « Élu·e pour bâtir sa communauté : Un appel à se porter candidat·e » souligne l'importance cruciale de l'engagement en politique municipale pour le développement des collectivités;

CONSIDÉRANT QUE cette déclaration met en lumière le rôle fondamental des élu·e-s municipaux dans l'amélioration de la qualité de vie et la construction de communautés dynamiques et inclusives;

CONSIDÉRANT QUE cette déclaration appelle à la mobilisation des jeunes, des femmes et des hommes pour les prochaines élections municipales, et exprime l'engagement de la FQM de mettre en œuvre les mesures qui leur permettront de s'engager;

Il est proposé

- **D'adopter** la déclaration intitulée « Élu·e pour bâtir sa communauté : Un appel à se porter candidat·e » telle que présentée;
- **Diffuser** cette déclaration afin d'encourager la participation active aux prochaines élections municipales du 2 novembre 2025;
- **De promouvoir** activement l'engagement des jeunes, des femmes et des hommes en politique municipale, et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour soutenir leurs candidatures.

DÉCLARATION

Élu·e pour bâtir sa communauté Un appel à se porter candidat·e

Plus de 8 000 femmes et hommes provenant de divers horizons sont engagés-es en politique municipale par amour de leur collectivité. Animés-es par un sincère désir d'amélioration de la qualité de vie de leurs citoyennes et citoyens, ils mettent à contribution non seulement leur bagage professionnel, mais également une partie d'eux-mêmes. En région, la proximité particulière qu'ont les élus-es municipaux avec leur population constitue un des éléments le plus précieux de notre démocratie. En plaçant l'humain au cœur de leurs décisions, ces élus-es rendent la politique municipale profondément authentique et connectée sur les besoins locaux.

S'engager en politique municipale, c'est travailler en équipe à développer sa communauté autour de ce qui la rend si unique en adéquation profonde avec les valeurs de toutes les personnes qui y habitent.

Être un ou une élu-e municipal-e, c'est s'investir, malgré les problèmes, pour soutenir ses entrepreneurs et intervenants locaux, c'est donner une vision d'avenir à l'aménagement de son territoire et c'est aussi mettre en place les conditions qui amèneront les nouvelles familles à choisir de s'y installer. Être élu-e, c'est se réaliser, c'est aussi se dépasser!

Les élus-es municipaux revêtent un rôle fondamental dans le devenir de nos collectivités, et pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain, les régions ont plus que jamais besoin d'elles et d'eux.

C'est pourquoi, les élus-es municipaux du Québec, réunis en assemblée annuelle en ce 28 septembre 2024, lancent un appel à toutes les personnes qui désirent agir au bénéfice de leur communauté, de poser leur candidature aux prochaines élections municipales du 2 novembre 2025. Le Québec a besoin de jeunes, de femmes et d'hommes pour construire des régions dynamiques et nous promettons de tout mettre en œuvre pour leur permettre de s'engager.



Projet de résolution pour l'atelier politique

Économie de nos communautés; bâtir une seule porte d'entrée pour les entrepreneurs

Vendredi 27 septembre, 10h30

CONSIDÉRANT QUE les MRC et leurs services de développement économique locaux assument depuis 2015 la responsabilité du développement économique local sur leur territoire et que le ministre de l'Économie et de l'Innovation a confirmé cette responsabilité aux MRC par la création du réseau « Accès entreprise Québec » ;

CONSIDÉRANT QUE les services de développement économique des MRC sont les instances incontournables pour regrouper les intervenants locaux, afin de soutenir le développement de l'entrepreneuriat et offrir les services d'accompagnement et de soutien auprès des entreprises existantes et en émergence de leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la livraison des programmes gouvernementaux doit s'appuyer sur les instances avec lesquelles les entrepreneurs souhaitent travailler, mais également simplifier et faciliter la recherche des mesures de soutien économique qui sont déployées;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Finances a lancé un processus d'optimisation des dépenses gouvernementales étant donné l'important déficit auquel il est confronté et que la révision de l'aide fiscale aux entreprises y figure;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) sont d'accord avec cette démarche puisque trop d'initiatives différentes sont mises en place et financées par le gouvernement, se positionnant trop souvent en concurrence avec des services d'accompagnement aux entrepreneurs déjà présents dans différentes communautés, s'éloignant ainsi de l'efficacité et des objectifs poursuivis;

CONSIDÉRANT QUE selon un sondage mené à l'été 2024 par la FCEI, 76% des PME sondées jugent utile que les MRC et leurs organismes délégataires en matière de services de développement économique soient le point d'accès des services de première ligne;

IL EST PROPOSÉ:

D'ADOPTER le document d'orientation commun FQM-FCEI *Économie de nos communautés; bâtir une seule porte d'entrée pour les entrepreneurs* qui se veut une proposition au gouvernement du Québec pour une véritable optimisation de son action économique avec pour fondement une meilleure synergie de l'écosystème et l'exploitation du plein potentiel de la « première ligne » que sont des services locaux de développement des MRC ou de leur organisme délégataire.